

Le CLEA

Contrat Local d'Éducation Artistique

Une collaboration entre :

- ✚ Le Rectorat de Lille, représenté par la DAAC et la direction des services départementaux de l'Éducation nationale ;
- ✚ la Direction Régionale des affaires culturelles Nord Pas-de-Calais ;
- ✚ les collectivités territoriales.

Délégation Académique Arts et Culture

QU'EST-CE QU'UN CLEA ?

⇒ en partenariat avec les structures culturelles des villes engagées

⇒ d'une durée de 4 mois

⇒ au cours d'une année scolaire

DES RÉSIDENCES MISSIONS D'ARTISTES

Quels domaines artistiques ?

En fonction des territoires

- l'architecture
- les arts plastiques
- les arts appliqués
- la culture scientifique et technique
- le cinéma et de l'audiovisuel
- la danse
- la lecture et l'écriture
- la musique
- le patrimoine
- la photographie
- le théâtre
- les arts du cirque

Pour qui ?

- Tous les jeunes d'un territoire (de 3 à 25 ans)
- Tous les élèves d'un territoire
- Tous les acteurs éducatifs d'un territoire

GRATUITÉ

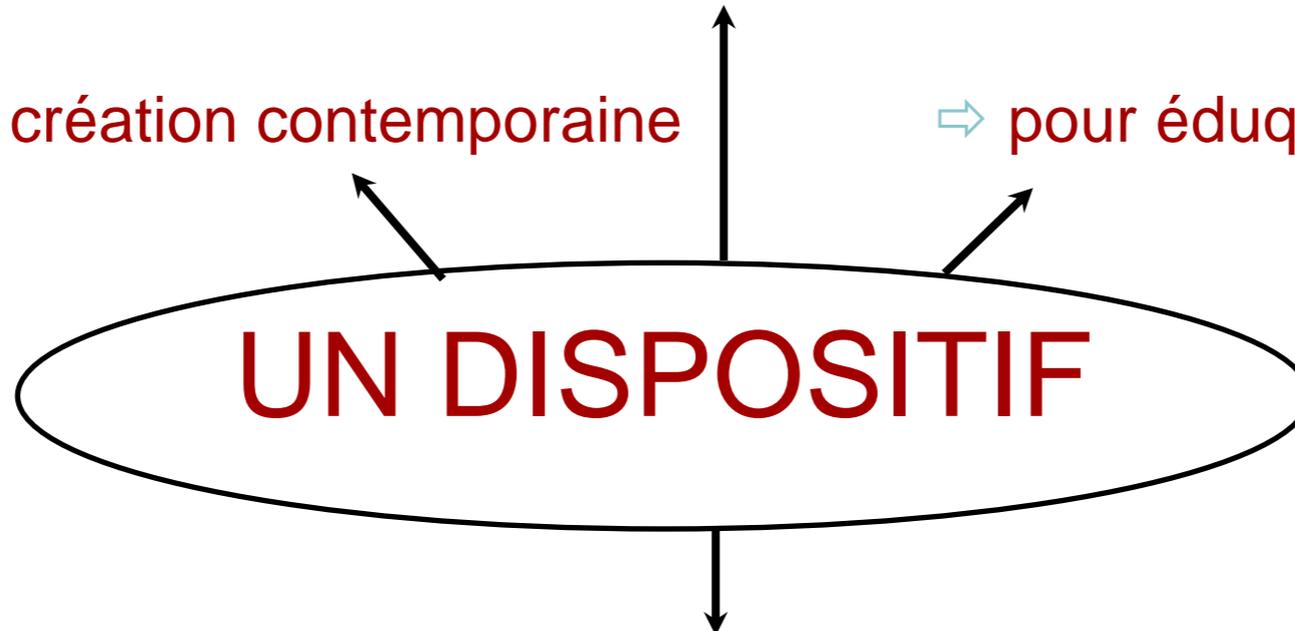
Interventions prises en charge par les collectivités locales et la DRAC

ENJEUX ET OBJECTIFS ?

⇒ pour contribuer à la mise en oeuvre du nouveau socle et du PEAC

⇒ pour sensibiliser à la création contemporaine

⇒ pour éduquer à l'art et à la culture



⇒ pour réduire les inégalités en terme d'accès à l'art et à la culture

⇒ En favorisant la rencontre artistique :

- rencontrer les oeuvres
- rencontrer les artistes
- rencontrer les lieux et les acteurs culturels de son territoire

⇒ En pratiquant :

- en temps scolaire, péri scolaire ou extra scolaire
- en classe ou dehors de la classe
- avec des artistes, ou avec les personnels éducatifs qui ont pratiqué avec les artistes

⇒ En construisant des connaissances et des compétences

COMMENT SE MET-IL EN PLACE ?

Avant les périodes de résidence

**LA SENSIBILISATION / LA
FORMATION**



Une rencontre premier contact : la 27ème heure artistique

- un temps de rencontre avec les artistes
- la présentation de leurs oeuvres et de leurs démarches artistiques
- un temps d'échange pour créer l'envie de construire une collaboration

COMMENT SE MET-IL EN PLACE ?

Pendant les périodes de résidence

LA CONSTRUCTION DU PROJET

Un deuxième rendez-vous

- une rencontre privilégiée entre l'artiste, l'équipe éducative et une personne ressource
- la co-construction du projet, et du geste artistique envisagé
- la définition des cadres de la collaboration
- le calendrier

COMMENT SE MET-IL EN PLACE ?

Pendant les périodes de résidence

LE GESTE ARTISTIQUE

En présence des artistes, il s'insère dans la
démarche globale du projet sur un temps scolaire,
péri-scolaire ou extra-scolaire



- ✚ avec et pour les acteurs éducatifs
- ✚ avec et pour les jeunes

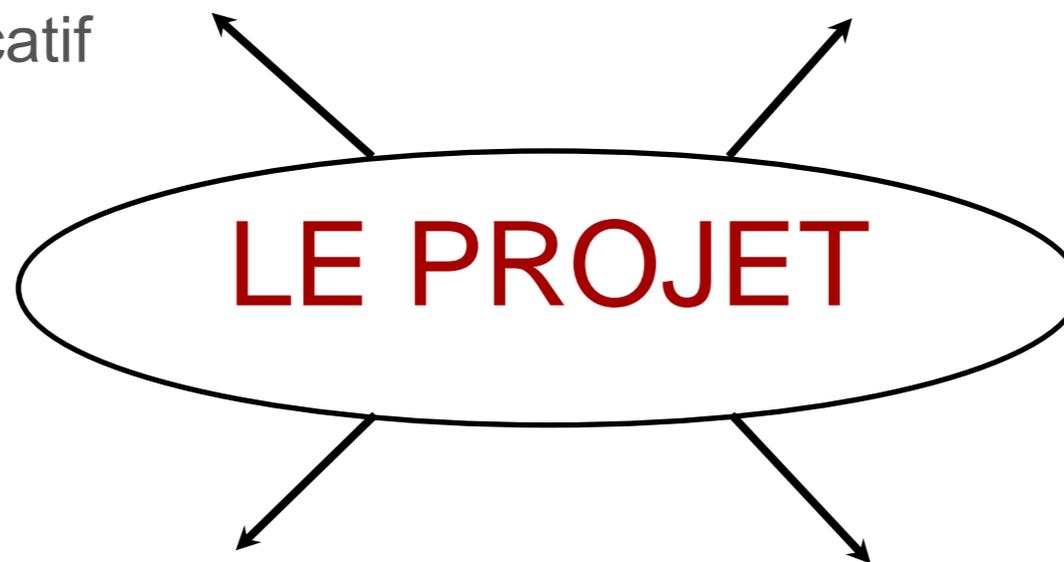
Rappel

Il s'inscrit dans :

- les progressions annuelles disciplinaires
- l'histoire des arts
- les EPI
- l'aide personnalisée
- l'accompagnement éducatif

Il doit rayonner sur l'ensemble :

- d'une communauté scolaire
- d'une structure
- d'un quartier...



Il est nourri par les actions du CLEA :

- les rencontres avec l'artiste
- les rencontres avec les oeuvres
- les rencontres avec les structures
- les gestes artistiques

Il est nourri par d'autres actions :

- pédagogiques
- artistiques
- culturelles

L'accompagnement des projets

ne pas hésiter à contacter :

- ✚ Les conseillers pédagogiques ;
- ✚ le coordonnateur DAAC du domaine artistique ;
- ✚ le coordonnateur DAAC de votre bassin ;
- ✚ les coordonnateurs-ville.

Le CLEA

en région

DRAC Hauts de France
État des partenariats conventionnés avec les E.P.C.I.
en matière d'éducation artistique et culturelle et d'action culturelle
Nord et Pas-de-Calais

